Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 2 (1857)

Heft: (1): Supplément au No 1 de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Lettre de M. Mandrot

Autor: Mandrot

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-328316

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tirailleurs, Tharreau réunissant ses forces, s'avança à 11 heures du matin avec 5 demi-brigades, et occupa les hauteurs au bord du ruisseau qui se jette dans la Töss à Rorbas. Une demi-brigade chassa les Autrichiens de Rorbas et allait pénétrer sur Fregenstein et Tuffen, lorsque 4 bataillons autrichiens arrivèrent au secours de leurs avant-postes et arrêtèrent les entreprises des Français en les forçant à repasser la Töss et à abandonner Rorbas. Cette affaire, où la cavalerie française ne put se déployer, valut-200 prisonniers. Le lieutenant Parrieu, de la 10^e légère, avec 4 chasseurs, en prit 30. — Ce combat n'eut pas d'autres suites, le général en chef ne voulant pas engager une affaire générale.

Hotzé suivit les Français par le Steig.

Masséna, en rendant compte au Directoire de tous ces événements, disait : J'ai pris la ligne de la Glatt : si je suis forcé dans cette position, je prendrai celle de la Limmat et ensuite celle de la Reuss. Je tiendrai dans ces différentes positions, et si je les quitte, ce ne sera qu'après les avoir vendues chèrement à l'ennemi.

Malgré le calme de Masséna, âme trempée à la dure, la situation de l'armée française était peu rassurante. Ses plus fortes demi-brigades ne dépassaient pas 1500 hommes et avaient perdu beaucoup d'officiers, affaiblies par les fatigues et par les combats. Les milices helvétiques ne rendaient pas les services qu'on attendait d'elles; si quelques bataillons soutenaient l'ancienne réputation militaire de cette nation, beaucoup abandonnaient leurs postes avec armes et bagages. Enfin, pour combler la mesure, la concentration des troupes allait faire sentir plus vivement la pénurie des subsistances et des fourrages.

(A suivre.)

CORRESPONDANCE.

Monsieur le rédacteur,

Il m'est revenu que quelques camarades avaient vu une tendance alarmiste dans une partie de mes rectifications au sujet de votre article sur la Prusse. Je n'aurais pas cru qu'en Suisse on craignit de compter ses ennemis, et ne puis le croire encore. Quand on a un devoir sérieux à remplir envers la patrie, il est bon d'y voir clair et voir clair n'est pas perdre courage, bien au contraire. Quant au chiffre de l'armée prussienne que l'on pourrait mobiliser, il est évident que, vu la position géographique de la Prusse, il lui est parfaitement impossible de nous lancer ses 600,000 hommes sur les bras; cette puissance a aussi à faire chez elle, elle ne peut se dégarnir. Ainsi donc nous pourrons toujours lui tenir tête, nous sommes chez nous, et dans cette position un homme en vaut deux, elle est à 200 lieues de ses magasins et de ses dépôts.

Veuillez, monsieur le rédacteur, insérer ces lignes dans votre prochain numéro et croyez à ma parfaite considération.

Lausanne, 24 décembre 1856.

DE MANDROT,

Major à l'état-major fédéral.